Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP Boucher, veuillez visiter :
bpboucher.fr/annales-sujets-et-corriges

CORRIGE

Ces éléments de correction n'ont qu'une valeur indicative. Ils ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité des autorités académiques, chaque jury est souverain.

Session juin 2004

BREVET PROFESSIONNEL
BOUCHER

U41 - GESTION, COMPTABILITE ET TECHNIQUES COMMERCIALES

CORRIGE

Coefficient : 4

Durée : 3 h 00

GESTION -COMPTABILITE

Premier travail : amortissement	/8 points
Deuxième travail : Bilan de départ	/6 points
Troisième travail : TVA	/8 points
Quatrième travail : seuil de rentabilité	/20 points
cinquième travail : Bilan	/12 points
Sous total	/ 54 points

TECHNIQUES COMMERCIALES

Sixième travail : Inauguration de magasin	/16 points
Affiche publicitaire	/10 points
Sous total	26 points

TOTAL : / 80 points

Académie de Lyon	Session 2004	Code(s) examen(s)	Tirages
Corrigé BP BOUCHER		22106	
Épreuve : Gestion comptabilité et techniques commerciales		U41	
Coefficient : 4	Durée : 3 h 00	Feuillet : 1/8	

PREMIER TRAVAIL : (8pts)

Mr MARTIAL acquiert un matériel informatique dont la durée normale d'utilisation prévue est de 3 ans. L'acquisition a lieu le 8 juillet 2003 pour une valeur de 4 300 Euros Hors Taxes. L'exercice comptable correspond à l'année civile. La mise en service s'effectue le 10 juillet 2003. La méthode d'amortissement pratiquée est le dégressif (coef. 1,25).

TRAVAIL A FAIRE : Etablir le plan d'amortissement du matériel informatique en complétant le tableau **ANNEXE 1** (arrondir à 2 chiffres après la virgule au plus proche).

ANNEXE 1

Matériel Informatique				
Date d'Acquisition : 08/07/2003		Durée d'utilisation : 3 ans		
Date de mise en service 10/07/2003		Méthode : dégressif		
Valeur d'origine : 4 300		Taux : 41,67		
Année	Base de calcul	Annuité	Cumul	Valeur Comptable Nette
2003	4 300	895,90	895,90	3404,1
2004	3404,1	1702,05	2597,95	1702,05
2005	1702,05	1702,05	4300	0

DEUXIEME TRAVAIL : (6pts)

Mr MARTIAL envisage d'acquérir un nouveau magasin. Le fonds de commerce à une valeur de 77 000 Euros, le matériel 15 000 Euros. Il souhaite disposer d'une trésorerie de 2 000 Euros pour financer le démarrage de l'exploitation. Il apporte en capital la somme de 31 000 Euros et emprunte le reste.

TRAVAIL A FAIRE : Complétez le plan de financement **ANNEXE 2** et déterminer le montant de l'emprunt.

ANNEXE 2

ACTIF	Sommes	PASSIF	Sommes
Fonds commercial	77 000	Apports	31 000
Matériel	15 000	Emprunt	**63 000**
Trésorerie	2 000		
TOTAL	94 000	TOTAL	94 000

TROISIEME TRAVAIL : (8pts)

Mr MARTIAL, vous communiquez pour le mois de juin 2004 les opérations taxables à la TVA.

Ventes TTC (TVA 5,5 %)	18 990
TVA Déductible sur achats à 5,5 %	833
TVA Déductible sur frais divers à19,6 %	128
TVA Déductible sur immobilisations à 19,6 %	499

TRAVAIL A FAIRE : Complétez la déclaration de TVA au titre du mois de juin 2004. **ANNEXE 3**

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit aux déclarants un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant auprès du centre des impôts dont ils relèvent.

A MONTANT DES OPÉRATIONS RÉALISÉES

OPÉRATIONS IMPOSABLES (H.T.)

01	Ventes, prestations de services		18 000
02	Autres opérations imposables		
03	Acquisitions intracommunautaires (dont ventes à distance et/ou opérations de montage : .....)	0031	

OPÉRATIONS NON IMPOSABLES

04	Exportations hors CE	0032	
05	Autres opérations non imposables	0033	
06	Livraisons intracommunautaires	0034	
07	Achats en franchise	0037	

B DÉCOMPTE DE LA TVA À PAYER

OPÉRATIONS IMPOSABLES (lignes 1 à 3 ventilées par taux)

			Base hors taxe	Taxe due
08	Taux 19,6 %	0205		
09	Taux 5,5 %	0105	18 000	990
10	Anciens taux	0900		
11	Opérations imposables à un taux particulier (décompte effectué sur annexe 3310 A)	0950		
12	Opérations réalisées dans les DOM	0920		
13				
14	TVA antérieurement déduite à reverser	0600		
15	Total de la TVA brute due (lignes 08 à 14)	0301		990
16	Dont TVA sur acquisitions intracommunautaires	0035		
17	Dont TVA sur opérations à destination de Monaco	0038		

DÉDUCTIONS

18	Biens constituant des immobilisations	0703	499
19	Autres biens et services	0702	961
20	Autre TVA à déduire		
21	Report du crédit apparaissant ligne 27 de la précédente déclaration *(À convertir si ce crédit est en francs et votre déclaration en euros)*	8001	
23	Total lignes 20 + 21	0701	
22	*Indiquer ici le pourcentage de déduction applicable pour la période s'il est différent de 100 %* ..... %		
24	Total TVA déductible lignes 18 + 19 + 23		1460

CRÉDIT DE TVA

25	Crédit de TVA (ligne 24 – ligne 15)	0705	470
26	Remboursement demandé sur formulaire n° 3519 joint	8002	
27	Crédit à reporter (ligne 25 – ligne 26) *(Cette somme est à reporter ligne 21 de la prochaine déclaration)*	8003	470

Attention ! Une situation de TVA créditrice (ligne 25 servie) ne dispense pas du paiement des taxes assimilées déclarées ligne 29.

TAXE À PAYER

28	TVA nette due (ligne 15 – ligne 24)		
29	Taxes assimilées calculées sur annexe n° 3310 A	9979	
30	Sommes à imputer y compris acompte congés	9989	
31	Sommes à ajouter y compris acompte congés	9999	
32	Total à payer (lignes 28 + 29 – 30 + 31) *(N'oubliez pas de joindre le règlement correspondant)*		

Si vous réalisez des opérations intracommunautaires, pensez à la déclaration d'échanges de biens à souscrire auprès de la Direction Générale des Douanes et des Droits indirects (Cf. notice de la déclaration CA3)

QUATRIEME TRAVAIL : SEUIL DE RENTABILITE (20pts)

L'entreprise doit réaliser des bénéfices pour pouvoir rembourser ses emprunts, investir et rémunérer ses propriétaires. Il est donc important pour le chef d'entreprise de connaître le montant du chiffre d'affaires à réaliser pour atteindre le seuil de rentabilité.

Le chiffre d'affaire réalisé est de 318 000 Euros.

Charges	Montant total	Part variable		Part Fixe	
		%	Montant	%	Montant
Matières consommées	75 000	100	75 000		
Charges de personnel	80 000			100	80 000
Frais généraux	35 000	20	7 000	80	28 000
Autres charges	31 000			100	31 000
TOTAUX	221 000		82 000		139 000

TRAVAIL A FAIRE :

➢ **Complétez le tableau différentiel pour calculer le seuil de rentabilité :**

	Montant	%
Chiffre d'affaires	318 000	100
Charges variables	82 000	
Marge sur coûts variables	236 000	74.21
Charges fixes	139 000	
Résultat	97 000	

SR = 139 000 / 0,7421
= **187 306,29**

➢ **Calculez le point mort (date à laquelle le seuil de rentabilité est atteint)**

(187 306,29/318 000) X 360 = 212,04 **213 jours**

7 mois et 3 jours **03 août**

CINQUIEME TRAVAIL (12pts)

Le patrimoine de l'entreprise se compose ainsi :

- Somme disponible en banque 12 800
- Somme en caisse 2 800
- Sommes dues par les clients 10 800
- Valeur des bâtiments 30 000
- Emprunt bancaire 83 000
- Impôts dus ont l'état 6 000
- Valeur du fonds commercial 46 000
- Sommes dues aux fournisseurs 2 700
- Valeur des marchandises en stock 4 000
- Valeur du matériel du laboratoire 9 600
- Prêt à un salarié 3 600
- Valeur des matières premières 3 800
- Valeur du mobilier du magasin 7 500
- Valeur du matériel du magasin 6 500
- Sommes dues aux fournisseurs d'immobilisations 9 700
- Capital de l'entreprise 7 500

TRAVAIL A FAIRE : Etablir le bilan au 31/12/2003 **ANNEXE 4**

ANNEXE 4

Bilan de l'entreprise MARTIAL.au ....31/12/2003..

ACTIF		PASSIF	
ACTIF IMMOBILISE		CAPITAUX PROPRES	
Fonds de commerce	46 000	Capital	7 500
Bâtiments	30 000	Bénéfice	28 500
Matériel du laboratoire	9 600		
Mobilier du magasin	10 596		
Matériel du magasin	3 404		
Prêt à un salarié	3 600		
ACTIF CIRCULANT		DETTES	
Stock de marchandises	4 000	Emprunts	83 000
Stock de matières premières	3 800	Impôts	6 000
Créances clients	10 800	Fournisseurs	2 700
Banque	12 800	Fournisseurs d'immobilisations	9 700
Caisse	2 800		
TOTAL	137 400	TOTAL	137 400

SIXIEME TRAVAIL : TECHNIQUES COMMERCIALES (26 points)

Taches Description – justification **sur 16 pts**	Date prévue
➢ **Fixer la date de la journée d'ouverture : 1 point** Critères de choix ? Rentrée des classes, reprise de l'activité commerciale, jour de marché...	**2ème samedi de septembre. (ou autre date cohérente)**
➢ **Lancer les invitations : 2 pts** A qui ? les personnalités importantes telles que maire de la commune, des représentants de la chambre des métiers, de la CCI, des syndicats professionnels Les artisans et commerçants de la zone de chalandise les clients potentiels Comment ? courriers personnalisés aux officiels, prospectus, annonces dans la presse locale... **1 pt**	**1er septembre**
➢ **Prévoir le buffet 1 pt** Quels produits ? spécialités du magasin, de la région, produits des autres artisans (pains spéciaux, charcuterie, gougères, mignardises,...vin de pays)	**1er septembre**
➢ **Réceptionner les commandes 1 pt** Quels contrôles ? Livraison par rapport à la commande. Quantités, fraîcheur,	**la veille**
➢ **Préparer le point de vente 2pts** Nettoyage du magasin décoration de la banque et du magasin réalisation d'une belle vitrine, Aménagement des extérieurs (zone piétonne) : tables, chaises, buffet,...	**La veille et la matin**
➢ **Accueil des invités 2pts** Les étapes : discours de bienvenue, présentation de l'équipe, présentation des gammes de produits, des spécialités,... Distribution de cartes de fidélité,...	**Le jour même** **1 pt par date cohérente**

AFFICHE PUBLICITAIRE : à l'appréciation du correcteur sans omettre Nom du produit, prix unitaire et/ou prix au kilo, traçabilité,. artistique... **10 pts**

Académie de Lyon	**Session 2004**	Code(s) examen(s)	Tirages
Corrigé **BP BOUCHER**		22106	
Épreuve : Gestion comptabilité et techniques commerciales		U41	
Coefficient : 4	Durée : 3 h 00	Feuillet : 8/8	

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV© avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV©, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV© se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.